

Fiche de procédure

Informations de base					
DEA - Procédure d'acte délégué	2015/2641(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur			
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: cas de manquement et cas de manquement grave aux règles de la politique commune de la pêche qui peuvent entraîner l'interruption du délai de paiement ou la suspension des paiements					
Complétant 2011/0380(COD)					
Sujet 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)					
Portail de documentation					
Document de base non législatif		C(2015)01984	27/03/2015	EC	